

31ème Foulée Saint-Briçoise

Dimanche 05 MAI 2024

DISPOSITIONS GENERALES

Distances:	5km	Marche Nordique	700m	2200m	1200m	12,5km Challenge
Horaires Départs:	9h00	9h10	9h40	9h40	9h50	10h10
Catégories:	Minime à Master	Cadet à Master	Mini-Poussin	Benjamin	Poussin	Cadet à Master
Année:	2010 et avant	2008 et avant	2015 et 2018	2011 et 2012	2013 et 2014	2008 et avant
Tarifs: Corresp	8€	8€	4€	4€	4€	10€
sur place	11€	11€	4€	4€	4€	13€
Tarif club par correspondance, réduction -1€ (minimum 8 coureurs inclus sur le 5 et 12,5km H et F)						

INSCRIPTIONS:

Par correspondance jusqu'au 02 mai 2024, chèque libellé à l'ordre : **AS Foulée Saint-Briçoise**, sans oublier l'accompagnement du certificat médical ou Licence (photocopie) à envoyer à:

VION André 18, rue des Romenelles 77160 Saint-Brice

Par Internet : <http://foulesaintbricoise.fr> ⇌ fr.milesrepublic.com jusqu'au **04 mai 2024 à 15H**.

(anciennement Peyce)

Sur place le jour de la course à partir de 8h

Départs et arrivées: Place de la Mairie.

Dossards: à retirer le matin du dimanche 05 mai 2024 à partir de 8h00 sur place.

Chronométrage et Classement: réalisés par l'informatique AOCHS avec horloge à l'arrivée.

Ravitaillement: au 4,5km, 8ème km, selon climat très chaud au 10,5km, et à l'arrivée pour la course des 12,5km et marche nordique. Concernant les 4 autres courses uniquement à l'arrivée.

Epongeage: au 6,3km

Parcours: 12km500 (mesurage IAAF) compte pour le Challenge de Seine & Marne.

12,5km: Balisage, **fléchage au sol de couleur rouge**, point km marqué au sol et sur panneaux.

5km: Balisage, **fléchage au sol de couleur bleu**, point km marqué au sol et sur panneaux.

Récompenses: souvenir à chaque arrivant (5 et 12,5km, marche nordique) et (courses enfants)

Classement scratch: 12,5 km: 5 premiers Hommes et aux 5 premières Femmes.

5km: 3 premiers Hommes et Femmes.

Marche Nordique: 3 premiers Hommes et Femmes sur + **10 engagés** au total H. F.

Coupe ou médaille: 1 au premier H et F de chaque catégorie sur le 5km et 12,5 km jusqu'au Master 10, coupe et lot, non cumulables avec le classement scratch de chaque course.

Coupe club: 3 premiers clubs, classement sur 5 coureurs Hommes et Femmes classés.

Coupe au nombre: **1er club** et **1ère entreprise** les plus représentés sur les deux courses.

Trophée ou médaille: 3 premiers garçons et filles sur le 2200 mètres, 1200 mètres et 700m (courses enfants).

Remise des récompenses vers 11h30

Tous les résultats sur <http://foulesaintbricoise.fr>

Venez nombreux et bonne course

31ème Foulée Saint-Briçoise

Dimanche 05 mai 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Par courrier avant le 02 mai 2024

à **VION André 18, rue des Romenelles 77160 SAINT-BRICE**
chèque libellé à: **AS Foulée Saint-Briçoise**

N° Dossard

Nom: _____ **Prénom:** _____

en majuscules lisibles

Date de Naissance: ___/___/_____
complète (obligatoire) j j / m m / a a a a

Sexe: M F

N° de Licence (licencié FFA obligatoire)

Nom du Club

Adresse ou Mail: _____

Code Postal: _____ Ville; _____

Distance: (Mettre une croix)	MarcheNordique* <input type="checkbox"/> 8€	5km* <input type="checkbox"/> 8€	12,5km* <input type="checkbox"/> 10€	Signature (obligatoire)
* Majoration de 3€ sur place le jour de la course.				

Distance :	2200m	1200m	700m
course enfant	(Benjamins) né(e) 2011 à 2012	(Poussins) né(e) 2013 à 2014	(Mini poussins) né(e) 2015 à 2018
(Mettre une croix)	<input type="checkbox"/> 4€	<input type="checkbox"/> 4€	<input type="checkbox"/> 4€

Mineur non licencié: joindre une attestation signée d'un parent ou C.M de moins 6 mois (voir ci-dessous les conditions)

ATTENTION: JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Coureur licencié à la FFA ou à une autre Fédération Sportive liée à l'athlétisme:

La photocopie de la licence saison en cours.(Adultes, Mineurs licenciés)

Coureur non-licencié Adulte: certificat obligatoire de non contre-indication à la pratique sportive en course à pieds ou athlétisme en compétition de moins 1 an ou à partir du 1^{er} avril valable 3 mois un PPS aller sur le site pps.athl.fr

Coureur non-licencié Mineur: Pour les personnes mineures, en vue de l'obtention ou du renouvellement de la licence ou en vue de l'inscription à une compétition sportive visée à l'article L. 231-2-1, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

« Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois ».

Renseignements: Tél 01 60 67 62 45 ou 06 12 88 67 61

vionandre@sfr.fr

<http://foulesaintbricoise.fr>